



## Communauté, récompense, décès, héritage

Par **sayannes**, le **01/12/2009** à **16:05**

Bonjour,

voici ma question: nous devons nous marier. Mon futur mari possède une maison que nous finisons en commun depuis 2003. Après notre mariage nous ferons un crédit pour l'améliorer et la louer. Il est prévu un testament pour que le survivant puisse avoir l'usufruit de nos biens.

Que se passerait-il, si je décédais ,par rapport à la récompense qui m'aurait été due (du fait de ma participation à l'amélioration de son propre bien) et appartenant à la communauté.

Après évaluation, mes enfants en seraient-ils les bénéficiaires (nous avons chacun deux enfants d'un mariage précédent)

Merci de votre réponse